

METTRE EN PLACE ET GÉRER UN PLAN DE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE AVICOLE

Pour respecter le décret du 8 février 2016 relatif à la prévention contre l'influenza aviaire



OBJECTIFS

- Comprendre les risques liés à la propagation du virus Influenza Aviaire.
- Repérer les adaptations nécessaires à une mise aux normes de son exploitation de volailles.
- Être capable de mettre en place et gérer son plan de biosécurité et de respecter les bonnes pratiques d'hygiène.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposé en salle.
- Auto-diagnostic personnalisé.
- Remise d'outils.
- Échanges de pratiques.

Durée : 2 jours

Dates et lieux :

**Dates à définir (voir conseiller)
Chambre d'agriculture du Tarn
à ALBI**

Horaires : de 9 h 15 à 17 h

Frais d'inscription : correspondant au prix du repas.

Le stage est gratuit pour les agriculteurs, les conjoints cotisants et les aides familiaux, **à jour** de leur contribution VIVEA et **n'ayant pas atteint leur plafond annuel de 2 000 €.**

Soyez à jour de vos cotisations VIVEA !

Si vous n'êtes pas à jour, le stage peut vous être facturé. Vous devez régulariser votre situation avant la formation en vous adressant à la MSA.

Salariés agricoles (hors repas) : 224 € en 2019

Autres statuts : nous consulter.

Responsable de stage et contact :

Luc GARRIGUES

l.garrigues@tarn.chambagri.fr

05 63 48 83 83



Stage organisé avec la participation financière de VIVEA

PROGRAMME

1^{er} jour : Biosécurité en élevage de volailles

- La grippe aviaire et ses enjeux.
- Lien entre la maîtrise sanitaire en élevage et la maladie.
- Les soutiens financiers existants.
- Les bonnes pratiques en élevage. Réalisation d'un auto-diagnostic de l'existant sur :
 - les unités de production et le plan de circulation dans l'exploitation,
 - le plan de gestion des flux,
 - le registre du personnel,
 - la traçabilité des interventions,
 - le protocole de nettoyage et de désinfection,
 - le plan de lutte contre les nuisibles et de protection contre l'avifaune sauvage,
 - le plan de traçabilité des épandages...

2^{ème} jour : Respecter le plan de biosécurité

- Suite à l'auto-diagnostic, les aménagements et les moyens à prévoir : barrières sanitaires, propreté des abords, nettoyage, circulation des personnes, des véhicules, contrôles des intrants, lutte contre les nuisibles, vide sanitaire...
- Le plan de biosécurité : sa composition, les documents à conserver, sa mise à jour.
- Le plan d'auto-contrôle : nature et fréquence.
- L'enregistrement et la traçabilité des : interventions extérieures, livraisons, enlèvements des cadavres, nettoyage et désinfection, épandages...
- L'enregistrement et la traçabilité des bandes : mise en place, origine, destination...

Une attestation de formation vous sera délivrée à l'issue du stage

Intervenants : 1 vétérinaire -
Luc Garrigues Conseiller Bâtiment de la Chambre d'agriculture

Public : Éleveurs de volailles du département.